

**Paragraphe 22 du premier alinéa de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels : Frais de participation à des activités de formation, des colloques ou des congrès**

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu	Coût d'inscription
Remboursement de frais de scolarité	Direction de l'amélioration continue et de la transformation numérique	1	7 octobre 2020	CÉGEP : CEGEP à distance Ville : Repentigny	325,00 \$
Formation Virtuelle - Outlook	Direction générale des acquisitions intersectorielles	1	14 septembre 2020	Lieu : Formation en ligne Ville : Québec	293,19 \$
Droit administratif – Le contrôle	Direction des affaires juridiques	4	4 décembre 2020	Barreau du Québec – Formation en ligne Ville : Québec	272,00 \$
Droit administratif – La justice	Direction des affaires juridiques	4	4 décembre 2020	Barreau du Québec – Formation en ligne Ville : Québec et Trois-Rivières	504,50 \$
L'obligation de confidentialité	Direction des affaires juridiques	5	21 décembre 2020	Barreau du Québec – Formation en ligne Ville : Québec	92,50 \$